

Procès-verbal de Visite de contrôle d'une installation électrique non-domestique à basse et à très basse tension

Annexes : schémas de circuits : **1** ; plans de position : **1** ; documents des influences externes : **0** ; autre annexe : **0**

***NB** : Nous attirons votre attention sur le code du bien-être Livre III – Titre 2 Installations Electriques concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.*

1. IDENTIFICATION :

Adresse de l'installation : **Rue Trou Boucquiau 5 à 5340 Haut-Bois**
Installation contrôlée : **Installation basse tension**
Installateur : **Néant**

Installation contrôlée : **Installation basse tension et très basse tension**

2. BASE DU CONTRÔLE :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (RGIE) - Livre 1 (AR 08/09/2019).

3. CONCLUSION :

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies au point 2.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 17/05/2028

Visite effectuée par : **Mathieu MERCIER**

Date de visite : **17/05/2023**

Date d'émission : **23/05/2023**



 **Mathieu MERCIER**
0455/10.83.23

4. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

4.1 Alimentation :

Tension nominale existante : **Mono 230V**
Source : **Réseau de distribution public à basse tension n° 682389 de 40A**
Alimentation principale : **XVB 4x10**
Icc : **3 kA**
Schéma de mise à la terre : **TT**
Protection générale amont : **40A**

4.2 Description de l'installation contrôlée :

Installation dont l'étude date d'avant le 01/06/2020.

Tableau(x) électrique(s) :

TGBT

- Protection générale : Interrupteur différentiel de 40A/300mA
- Circuits terminaux : 16
- Circuits réserves : 0

Prise(s) de terre :

- Type de prise de terre : **piquet(s)**
- Emplacement des sectionneurs de terre : **Cave**

Equipotentielle(s) :

- Principales : **présente en 6mm²**
- Supplémentaires : **néant**

4.3 Dossier de l'installation électrique :

- Schéma des circuits : sur place,
- Plans de position : sur place,
- Influences externes : sur place,
- Plans de position des prises de terre : dérogation Partie 8.
- Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile : dérogation Partie 8.
- Installations de sécurité et/ou des installations critiques : sur place,
- Plan des installations de sécurité et/ou des installations critiques : sur place,
- Liste des installations de sécurité et/ou critiques : non applicable
- Analyse de risques ancienne installation électrique (avant le 01/01/1983) : non applicable.
- Analyse de risques installation électrique ancien RGIE (avant le 01/06/2020) : non applicable.

5. CONTRÔLE :

Type de contrôle :

Chapitre 6.5. Visite de contrôle

Dérogation :

Néant

6. MESURES :

Résistance de dispersion de la prise de terre : **25 Ω**

Isolement des circuits concernés : **toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs satisfaisantes**

Mesure générale : **4,14 M Ω**

Divers : **néant**

7. INFRACTIONS :

Néant

8. OBSERVATIONS :

Néant

9. NOTES :

Néant